

C.C.A.S.



LA ROCHE VINEUSE

C.C.A.S.

En MAIRIE

2 Rond Point René Cassin

71960 LA ROCHE VINEUSE

Tél: 03.85.37.71.94

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 6 juin 2023 – 18h30**

Date de convocation : 26 mai 2023.

Date d'affichage : 13 juin 2023.

L'an deux mil vingt et trois, le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Bernard COTTIN, Michel-André ROCHETTE, Mmes Marie-Claude POTTIER, Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-France AULAS, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN, Marie-Louise BOUVIER.

Membres excusés : Mme Florence CHEVASSON a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER jusqu'à son arrivée à 19h15, Mme Jacqueline GIRARD, Mme Jocelyne REMIRE, Mme Céline SANTE.

Membres absents : Mme Laure SEYDOUX, M. Fabrice THERVILLE.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence. Il laisse ensuite la parole à Mme POTTIER.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 14 mars 2023 ;
- Réflexion concernant la mise en place des paniers solidaires ;
- Réflexion concernant l'aide aux loisirs des adolescents ;
- Préparation des colis aux aînés ;
- Questions diverses.

DELIBERATION

7/2023 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 14 mars 2023.

Mme Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décident d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

POINTS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Réflexion concernant la mise en place des paniers solidaires.

Mme Marie Claude POTTIER donne la parole à Mme Marie -Louise BOUVIER qui indique que le dispositif des « paniers solidaires » sera de nouveau financé par l'Etat. Elle explique qu'en plus de l'Etat d'autres organismes (CAF, MSA, CCAS de Mâcon, Secours Catholique de Cluny) sont engagés dans cette démarche. Le reste à charge pour le bénéficiaire se situe entre 10% et 30% du prix du panier. Mme Marie -Louise BOUVIER fait savoir que la mise en place des « paniers solidaires » répond à trois objectifs : sanitaire, social et environnemental, puis elle explique le fonctionnement des paniers solidaires. Après discussion, il est décidé de faire une information des « paniers des jardins de cocagne » et des « paniers solidaires » sur le feuillet municipal de début juillet, et de proposer aux personnes intéressées de se signaler en mairie afin de pouvoir faire une étude financière de ce projet. Un travail sera également fait sur la recherche d'un point de dépôt des paniers sur la commune.

Réflexion concernant l'aide aux loisirs des adolescents

Mme Marie Claude POTTIER fait un point sur le nombre d'adolescents qui pourrait être concerné par la mise en place d'une aide. Elle indique qu'il y a environ 179 adolescents entre 12 et 18 ans sur la commune. Si le CCAS met en place une aide financière le volume sera important. Ensuite, elle fait un point sur la réflexion d'un partenariat avec la piscine de Mâcon. Elle indique qu'après renseignement pris auprès de la piscine de Mâcon, pour les jeunes de 12 à 18 ans aucun dispositif existe, il convient de prendre des cours particuliers avec un maître-nageur. Pour les enfants de 6 à 12 ans l'association Mâcon Natation met en place des stages dont le coût est de 15€ par enfant. Il n'existe pas de partenariat avec les communes. Après réflexion, M. Robert LUQUET propose de solliciter le CLEM sur la possibilité de relancer des activités temporaires pour les adolescents.

Préparation des colis aux aînés.

Mme Marie Claude POTTIER propose de différencier les colis pour les couples au lieu de donner deux colis identiques. Elle indique qu'elle a pris contact avec le cuisinier du prestataire « éco cook » atelier de cuisine permettant l'insertion de personnes en situation de précarité à Mâcon. Elle présente les divers produits pour la composition des colis. Le colis pour une personne seule sera composé d'une bouteille de crémant, un ballotin de chocolats et pâtes de fruits, une confiture de Noël, un sachet de biscuits et une terrine de poisson. Le colis pour un couple sera composé d'une bouteille de crémant, un ballotin de chocolats et pâtes de fruits, une confiture de Noël, une terrine de poisson, d'un bocal de viande et de légume par personne et deux gâteaux. La commande devra être transmise au cuisinier de l'atelier de cuisine d'« éco cook » début octobre. Les courriers seront envoyés mi-août afin d'avoir une réponse pour la 3^{ème} semaine de septembre.

Questions diverses.

Mme Marie Claude POTTIER fait un point sur les impayés au restaurant scolaire. Le montant s'élève à 4 000€. Quelques familles en difficultés ont été identifiées. Mme Marie Claude POTTIER évoque la situation de deux familles connues et propose d'utiliser une partie du don fait par un habitant de la commune afin d'apporter une aide financière à ces familles. M. Robert LUQUET propose de rencontrer la famille qui vit sur la commune afin d'évoquer cette aide avec eux. Concernant l'autre famille qui a déménagé, il est décidé d'attribuer une aide afin de solder la facture de cantine.

Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT informe que la Mutualité Française met en place des ateliers gratuits sur le thème « bien vieillir chez vous ». Elle présente les différents ateliers et précise que les séances vont se dérouler sur Prissé et La Roche Vineuse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h52

La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au 26 septembre 2023 à 18h30.